



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 017-200041689-20260413-CC2026_074-DE



Objet : Composition du conseil d'administration du CIAS

Numéro de délibération : CC2026_074

L'an deux mille vingt six, le treize avril, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Eric POISBELAUD, Cedric TRANQUARD, Frederic BAUDOIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stephane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Estelle TICHOUX-GALLIET, Gwendoline CAQUINEAU, Francois PASQUET, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loetitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Yves-Francois SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Emmanuelle CAIVEAU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Jean-Mary BOISNIER, Frédéric BRUNETEAU, Thierry BROSSARD, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kevin NICOLAS, Frederic PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, Francois ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Mathilde MAINGUENAUD, Jacques CASTAGNET, Frederic RASSE, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROLLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

Ludmina DEPRez donne pouvoir à Clement PIOCHAUD

Absents :

Dominique BERNAZEAU, Didier BOREL

Secrétaire de séance :

Pierre GABRIELLI

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 136
Quorum : 69
Présents : 133
Votants : 134
Pouvoirs : 1

Publication (affichage) ou notification du :

Composition du conseil d'administration du CIAS

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 017-200041689-20260413-CC2026_074-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L .123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) relatifs aux CIAS (Centres intercommunaux d'action sociale),

Vu l'article R 123-29 du Code de l'action sociale et des familles déterminant les modalités de désignation des membres élus,

Vu la délibération N°CC2026_007 du conseil communautaire du 2 février 2026 entérinant que le périmètre du Centre intercommunal d'action sociale est étendu à l'ensemble des 109 communes composant Vals de Saintonge Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2027,

Considérant que chaque renouvellement du conseil communautaire entraîne une élection de nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale,

Considérant qu'il convient de fixer par délibération du conseil communautaire le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration du CIAS. Celui-ci est présidé de droit par la présidente de Vals de Saintonge Communauté et est composé à nombre égal de :

- de représentants élus du conseil communautaire
- de membres issus de la société civile, nommés par la présidente de Vals de Saintonge Communauté participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire.

Considérant la proposition du comité de pilotage, réuni le 11 mars 2026, préconisant une représentativité de chacun des bassins de vie en fonction du nombre d'habitants,

Pour les membres élus, il est proposé la composition suivante des membres du conseil communautaire, élus du Conseil d'administration :

Bassins de vie	Nombre d'habitants	Nombre de membres élus
Secteur de Saint-Jean d'Angély	15 788	4
Secteur de Matha	9 417	2
Secteur de Saint-Savinien	7 927	2
Secteur d'Aulnay	6 224	2
Secteur de Loulay	5 232	1
Secteur de Saint-Hilaire de Villefranche	5 139	1
Secteur de Tonnay-Boutonne	3 047	1
TOTAL	52 774	13

Les membres élus du Conseil d'administration du CIAS sont désignés par le conseil communautaire au scrutin secret, majoritaire à deux tours.

Cette désignation aura lieu au scrutin de liste.

Les sièges sont attribués à la liste ayant recueilli la majorité des suffrages, selon l'ordre de présentation des candidats de la liste.

Pour les membres nommés, une publicité doit être lancée auprès des associations amenées à siéger. Le Conseil d'administration doit comprendre notamment :

- un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de fixer la composition du Conseil d'administration du CIAS à 27 membres dont 13 membres élus du conseil communautaire, selon une répartition de sièges détaillée ci-dessus et 13 membres nommés,
- de valider les modalités de désignation des membres élus au scrutin de liste majoritaire à deux tours,
- d'autoriser la présidente, à diffuser une publicité d'appel à candidatures à destination des associations du territoire appelées à siéger au Conseil d'administration du CIAS,
- d'autoriser la présidente, à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 117
- Contre : 2
- Abstention : 15

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GABRIELLI

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD

